

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°10

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation d'une convention de partenariat – Section sportive Basket – Collège Victor Hugo liant le Collège Victor Hugo, le Club Sportif de Basket US Tulle-Corrèze, la Ligue du Limousin de Basket, le Comité Départemental de Basket, la Ville de Tulle, le Conseil Départemental de la Corrèze, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'une section scolaire sportive Basket a été mise en place au Collège Victor Hugo de Tulle dans le schéma directeur de la Fédération Française de Basket,
- Considérant que cette section a un double objectif : compétitif et intégratif, à savoir qu'elle veut permettre à des jeunes de se perfectionner dans un sport sans compromettre leur scolarité mais qu'elle vise également le développement personnel et celui d'aptitudes sociales grâce aux vertus éducatives du sport,

- Considérant, afin de fixer les principes d'organisation et de fonctionnement de cette section scolaire sportive, qu'une convention de partenariat a été rédigée à cet effet,
- Vu la convention afférente,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1 -Approuve la convention de partenariat – Section sportive Basket – Collège Victor Hugo liant le Collège Victor Hugo, le Club Sportif de Basket US Tulle-Corrèze, la Ligue du Limousin de Basket, le Comité Départemental de Basket, la Ville de Tulle, le Conseil Départemental de la Corrèze, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations conclue pour l'année scolaire 2023/2024 et reconductible par tacite reconduction.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à signer tout document s'y rapportant.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2023

9/10 - 03/10/2023



Collège Victor Hugo
Tulle



SECTION SCOLAIRE SPORTIVE BASKET CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention a pour objectif de fixer les principes d'organisation et de fonctionnement d'une section scolaire sportive Basket au collège Victor Hugo de Tulle, dans le respect du schéma directeur de la Fédération Française de Basket, représentée par le Comité Directeur de la ligue de Basket.

Elle lie les parties suivantes :

- Le collège Victor Hugo, représenté par le Chef d'établissement, Mme Véronique ADALBERT ;
- Le club sportif de Basket US Tulle-Corrèze, représenté par sa Présidente, Mme Cathy MIEL ;
- La ligue du Limousin de Basket, représentée par son Président, M. Pierre DUFAU ;
- Le Comité Départemental de Basket, représenté par son Président, M. Hervé COMBALIER ;
- La Ville de Tulle, représentée par le Maire, M. Bernard COMBES ;
- Le Conseil Départemental de la Corrèze, représenté par son Président, M. Pascal COSTE ;
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, représentée par son Directeur départemental, M. Christian DESFONTAINES.

Article 1 : Objectifs de la section sportive

La section sportive du collège Victor Hugo a un double objectif, compétitif et intégratif. Elle veut permettre à des jeunes de se perfectionner dans un sport sans rien compromettre de leur scolarité, mais vise également le développement personnel et celui d'aptitudes sociales grâce aux vertus éducatives du sport.

La section sportive est ouverte aux filles comme aux garçons.

Article 2 : Effectifs et recrutement

Les élèves peuvent appartenir à toute classe du collège ; ils composent deux groupes d'entraînement (6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}) de 20 élèves maximum chacun.

Le recrutement se fait sur passation d'épreuves sportives (club + professeurs d'EPS) à la fin de l'année scolaire précédente.

Le club USTC et le Comité Départemental de Basket est responsable de l'évaluation sportive ; l'admission est prononcée par le chef d'établissement à partir des propositions du club et des enseignants d'EPS.

Article 3 : Encadrement

Le club USTC et le Comité départemental de Basket et le collège Victor Hugo concourent à l'encadrement et au suivi des élèves.

Le coordinateur de la section sportive est un professeur d'EPS nommé par le Chef d'établissement. Il participe et encadre une des séances.

La responsabilité sportive est dévolue au club USTC et au Comité départemental de Basket qui s'engagent à mettre à disposition un cadre diplômé, chargé des missions suivantes :

- planification et conduite des entraînements sur les créneaux horaires ;
- accompagnement des élèves lors des déplacements (entraînements et sorties exceptionnelles) ;

Transmis au contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 05 OCT. 2023

Mo - 03102023

- relations avec le collège (contrôle de l'assiduité, de la ponctualité et du respect de la discipline) ;
- relation avec le club et avec le milieu sportif.

Le club USTC et le Comité départemental de Basket assurent la prise en charge financière de l'encadrement sportif.

Article 4 : Aménagement des horaires des séances d'entraînements

Pour l'entraînement, le collège s'engage à réserver dans l'emploi du temps des élèves, selon l'effectif concerné dans chaque groupe et en harmonie avec l'enseignement de l'EPS et avec la pratique en club :

- soit quatre heures par semaine réparties en deux fois deux heures (6^{ème}/5^{ème}) ;
- soit deux séances qui correspondent à trois heures par semaine (4^{ème}/3^{ème}).

Article 5 : Règlement intérieur, sanctions disciplinaires

Les élèves restent soumis au règlement intérieur du collège lors des activités de la section sportive. Leur assiduité et leur ponctualité font l'objet d'un contrôle précis, selon des procédures fixées par le collège.

Le Chef d'établissement a seul le droit de sanction en cas d'irrespect du règlement dans le cadre de la section sportive ; il exerce sur demande des personnes chargées de l'encadrement des élèves. Les demandes d'exclusion temporaire de la section sportive devront être motivées par écrit.

Article 6 : Suivi médical

L'adhésion à l'UNSS est accompagnée chaque année d'une visite médicale certifiant l'aptitude à la pratique sportive intensive et d'un électrocardiogramme au repos lors de la première année d'inscription à la section sportive.

Article 7 : Installations sportives

Les installations nécessaires aux entraînements sont mises à disposition par la Ville de Tulle aux horaires de fonctionnement de la section sportive au CCS de Tulle, en fonction des possibilités.

Article 8 : Matériel pédagogique et sportif

Le club USTC et le Comité départemental de Basket prêtent gracieusement le matériel nécessaire au fonctionnement de la section.

Article 9 : Transport

Le transport est organisé sous forme de « pédibus » à la charge du club et à titre exceptionnel par le collège :

- pour les entraînements et les rencontres inter-sections, par le club USTC ou le Comité départemental de Basket ou le collège ;
- pour les rencontres et activités UNSS, par l'association sportive du collège « Les Aiglons ».

Article 10 : Contribution financière

Le collège s'engage à utiliser les subventions spécifiques, reçues des instances fédérales ou des collectivités locales, pour le fonctionnement exclusif de la section sportive.

Article 11 : Concertation et évaluation

Le professeur coordinateur a une mission générale d'évaluation de la section, en concertation avec le cadre du club USTC et le Comité départemental de Basket.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2023-2024 et pour les années scolaires suivantes par tacite reconduction. Elle pourra néanmoins faire l'objet de modifications pour ces périodes, après concertation entre les parties, ou être dénoncée au moins trois mois

avant chaque rentrée scolaire par une des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Collège Victor Hugo et au club USTC et au Comité départemental de Basket.

Fait à Tulle, le

La Principale du collège Victor Hugo,


Véronique ADALBERT

La Présidente du club USTC,


Cathy MIEL



Le Président de la ligue du Limousin
de Basket,
LIGUE RÉGIONALE
Nouvelle-Aquitaine de Basketball
1, Allée Annie Fratellini
33 140 Millenave D'Ornont
tel. 05 56 91 78 52


Pierre DUFAU

Le Président du Comité Départemental
de Basket,
COMITE DEPARTEMENTAL
DE BASKET BALL
DE LA CORREZE


Hervé COMBALIER

Le Maire de Tulle,

Bernard COMBES

Le Président du Conseil Départemental
de la Corrèze,

Pascal COSTE

Le Directeur Départemental de la DDETSPP,

Christian DESFONTAINES